

PAR COURRIEL

Montréal, le 16 avril 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 9 avril 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 9 avril dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants concernant le permis de commerçant de véhicules routiers numéro : 2100196-1, détenu par 9050-8813 Québec inc. (autre nom : Tracteurs 161, No d'entreprise : 1146843470) qui est situé au 1580, boulevard Jutras Ouest, Victoriaville (Québec) G6T 2B5 :

- la date d'émission initiale du tout premier permis de commerçant de véhicules routiers délivré à cette entreprise;
- si possible, une copie du permis original tel qu'émis lors de sa première délivrance.

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne détenons pas ces renseignements. Sachez que l'Office de la protection du consommateur délivre les permis de commerçants et recycleurs de véhicules routiers depuis le 19 octobre 2015. Avant cette date, c'était la Société de l'assurance automobile du Québec qui en avait la responsabilité. Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous invitons à transmettre votre demande à la responsable de l'accès à l'information de cet organisme.

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE
DU QUÉBEC (SAAQ)**

Me Nathalie Jacques
Directrice du Bureau de l'accès à l'information et
de la protection des renseignements personnels
333, boul. Jean-Lesage, local N-6-45, C.P. 19
600, succ. Terminus
Québec (QC) G1K 8J6
Tél. : 418 528-4338
Télééc. : 418 528-6224
nathalie.jacques@saaq.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.